

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 avril 2021

Le 13 avril à 20 heures, le conseil municipal réuni à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, LAPALUD, FAGNI, MILLET, MANGUELIN, DUMONT, Mmes MICHAUD, CHAMBAUD, AJOUX, DECHAIX, MOISSONNIER, PIROUX

Excusés : Chantal DESSERTINE, Francis PESTELLE

Secrétaire de séance : Mireille AJOUX

Francis PESTELLE a donné Pouvoir à Colette DECHAIX

1) Approbation du dernier Conseil

Le procès-verbal du 26 janvier dernier est approuvé à l'unanimité.

2) DIA

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes ci-dessous :

- Vente d'un terrain non bâti sur les parcelles cadastrées A 1418 et A 1433, d'une surface de 995 m², pour un montant de 85 000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti sur les parcelles cadastrées A 854 et A 893 d'une surface de 951 m², pour un montant de 300 000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti sur la parcelle cadastrée A 1385 d'une surface de 1229 m², pour un montant de 282 000,00 euros.

3) CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DE DEMANDES D'URBANISME

Le Maire expose au Conseil Municipal que dorénavant le service ADS facturera la demande d'aide à la réalisation des actes d'urbanisme. Il est décidé que la commission d'urbanisme supervisera les actes qui seront envoyés pour instruction au service ADS.

A noter : Les demandes de renseignements par téléphone auprès du service ADS restent gratuites.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, à la suite de cet exposé :

- d'approuver le barème de la facturation des actes d'urbanisme transmis au service ADS Unifié pour instruction ;

Voté à l'unanimité.

4) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 ET BUDGET PRIMITIFS 2021

BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire sort pendant le vote du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal après l'étude du compte administratif 2020 du budget COMMUNAL approuve à l'unanimité les résultats suivants :

- **Section de Fonctionnement** 002 Excédent de 938 586.69 euros
- **Section d'Investissement** 001 Excédent d'Investissement de 164 950.79 euros

Après avoir approuvé le compte administratif 2020, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter lesdits résultats comme suit :

- En **recette de fonctionnement 2021 au compte R002** Résultats antérieurs reportés le montant de 938 586.69 euros
- En **recettes d'investissement 2021 au compte R001** Résultats Antérieurs reportés le montant de 164 950.79 euros

Retour de Monsieur le Maire pour la présentation au conseil municipal du projet de budget primitif 2021 du budget communal qui s'équilibre en recette et en dépense comme suit :

- **Section de fonctionnement** à 1 671 332,69 euros
- **Section d'investissement** à 1 023 384,48 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget primitif du budget communal 2021. Monsieur le Maire rappelle que les communes ne perçoivent plus les recettes liées à la taxe d'habitation et propose d'augmenter le taux de la taxe foncière de 1% du fait des nouvelles obligations et charges qui s'imposent aux communes.

Joël Fagni explique qu'il n'y a pas de raisons valables pour envisager une augmentation. En effet, la commune bénéficie d'un excédent confortable et n'envisage pas des projets qui nécessitent cette augmentation.

A l'unanimité le Conseil Municipal ne vote pas l'augmentation de la taxe foncière et maintient les taux votés en 2020, soit :

- Taxe foncière bâti : 28.15 %
- Taxe foncière non bâti 43.86 %

Le produit attendu pour 2021 est de **260 144,00 euros**.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions aux associations ci-dessous :

POLE ENFANCE JEUNESSE	29 500,00 euros
BOUCHOUX CONDEISSIAT	200,00 euros
SOU DES ECOLES	1 000,00 euros
CLIQUE VARAXOISE	100,00 euros
AMICALE DES POMPIERS	500,00 euros
ACADEMIE DE LA DOMBES	50,00 euros
ADAPA	200,00 euros
ADMR	200,00 euros
SOUVENIR FRANÇAIS	419.92 euros

Monsieur le Maire rappelle les modalités de financement concernant le livre distribué à la population « La Petite Histoire de Marlieux » et qui justifie la subvention exceptionnelle versée au club de l'Age d'Or de 2 433,25 euros.

Travaux Tennis

Monsieur le Maire donne lecture des devis proposés par l'association du tennis pour la réfection des deux terrains : un devis de 65 280,00 euros et un devis de 46 800,00 euros.

Un débat s'engage entre les conseillers municipaux. Il est rappelé que des travaux ont été réalisés à hauteur de 5688,00 euros en 2016/2017 sans grand succès.

Il est décidé de ne pas inscrire ces travaux au budget primitif 2021. Il sera demandé à l'association de faire une étude plus précise des devis et de rechercher les subventions possibles.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Vote du Compte administratif 2020

Monsieur le Maire sort pendant le vote du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal après l'étude du compte administratif 2020 du budget Assainissement approuve à l'unanimité les résultats suivants :

- **Section de Fonctionnement** 002 Excédent de 78 249,90 euros
- **Section d'Investissement** 001 Excédent de 344 351,83 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter lesdits résultats comme suit :

- En **recette de fonctionnement 2021** au compte R002 -Résultats antérieurs reportés - le montant de 78.249.90 euros
- En **recette d'investissement 2021** au compte R001 - Excédent antérieur Reporté - le montant de 344 351.83 euros

Retour de Monsieur le Maire pour la présentation au conseil municipal du projet de budget primitif 2021 qui s'équilibre en recette et en dépense comme suit :

- **Section de fonctionnement** à 184 249,90 euros
- **Section d'investissement** à 600 753,73 euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le budget primitif 2021 pour le budget Assainissement

COMPTE DE GESTION 2020 DU COMPTABLE PUBLIC, BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre les comptes de gestion retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'exercice concerné avant le 1^{er} juin de l'exercice suivant.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du budget de la commune ainsi que celui du budget assainissement dressé par le comptable public pour l'année 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur (mairie) n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

5) TRAVAUX

▪ Choix de la maîtrise d'œuvre pour la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé d'engager les démarches de rénovation de la salle des fêtes de Marlieux et au vu du coût évalué des travaux d'un montant de 400 000,00 euros HT, il est nécessaire de passer par l'intermédiaire d'un maître d'œuvre.

Il indique qu'une seule proposition a été transmise à la commune : l'Agence Escale Architectes de Lyon qui a réalisé la salle des fêtes de Saint-Germain-sur-Renon.

Le taux de rémunération pour la mission de base confiée serait de 8,80 % sur un coût de travaux évalué à 400 000,00 euros. Il faut rajouter 1% supplémentaire pour une mission complémentaire OPC (Ordonnancement Pilotage et Coordination)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Décide de retenir la proposition formulée par l'agence ESCALE Architecte à Lyon
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au contrat de maîtrise d'œuvre.

▪Convention Economie d'énergie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) la collecte et la valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA. Dans ce cadre une convention doit être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEA.

Donne pouvoir également au Maire pour signer la convention de partenariat avec CERTINERGY Solution en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique des combles et toitures des bâtiments communaux.

▪Mission 2 ADEME

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer la Mission2 avec l'ADEME.

▪ Devenir du Bâtiment incendié

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment communal situé au 107, place du marché à Marlieux a été incendié le 27/09/2020. Il demande au Conseil Municipal le pouvoir pour signer toutes pièces de règlement concernant ce sinistre avec Groupama.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces de règlement relative au sinistre avec Groupama.

Un débat s'engage sur le devenir de ce bâtiment.

A l'unanimité, moins une abstention, le Conseil Municipal décide la démolition partielle du bâtiment en conservant et réhabilitant la partie occupée par les associations.

•Hangar CHAGNEUX

Le Maire informe le Conseil que le bâtiment dit « Hangar Chagneux » situé derrière la petite salle de réunion, a fait l'objet d'une demande de démolition par la SCI « Le Héron ». Au PLU ce bâtiment est classé bâtiment remarquable ; il est également inscrit à l'inventaire des bâtiments de la commune au niveau du département.

Monsieur le Maire propose de voir s'il est possible de conserver les charpentes ce qui permettrait la construction d'une petite halle en un endroit du village à déterminer.

Joël Fagni pose la question sur l'implantation de ce kiosque ainsi que sur sa destination.

Un débat s'installe entre les conseillers. Aucune décision n'est prise, en attente de connaître la faisabilité de l'opération.

6) PERSONNELS

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise les agents à effectuer ponctuellement et à titre exceptionnel des heures supplémentaires.

Du fait de la charge supplémentaire de travail, le poste d'adjoint administratif de Dominique D'ALMEIDA passe de 25H30 à 30 heures par semaine à compter du 1^{er} mai.

7) MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Pour une meilleure gestion des ouvertures au public, il est décidé la fermeture au public de la mairie le lundi matin. Ces nouveaux horaires sont identiques à ceux de l'Agence postale.

8) SDIS

La Commune de MARLIEUX prévoit le raccordement du CPINI au réseau départemental d'alarme (RDA) qui va permettre de fiabiliser l'engagement du corps par le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS), alors que l'équipement d'alerte dont dispose actuellement le corps est obsolète et ne sera plus en mesure de fonctionner à l'échéance de 2023.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal valide le raccordement du CPINI Marlieux Saint Germain au Réseau Départemental d'Alarme (RDA).

9) COMPTES RENDUS DE REUNION

→ Syndicat des Eaux Bresse Dombes Saône

Du fait de la réparation du château d'eau de la Chapelle du Chatelard des risques de coupure d'eaux pendant plusieurs mois sont à craindre à compter de la fin de l'année.

→Communauté de Communes de la Dombes : à noter la visite de Madame ABB A Secrétaire d'Etat à la Biodiversité dans la commune de Marlieux pour une visite de la Dombes et dans le cadre de Natura 2000, compétence portée par la Communauté de Communes. Réunion officielle mais limitée en nombre (Covid) au niveau de l'étang des Aubergères.

Le Maire se félicite du choix de notre commune pour cette manifestation.

10) QUESTIONS DIVERSES

→Déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que deux entrées d'agglomération, celle par la RD 26 et celle par la RD 7, posent des problèmes liés à la vitesse des véhicules et qu'il a été convenu après visite des services départementaux de déplacer les panneaux d'agglomération pour améliorer la sécurité des véhicules et des riverains.

→La Marche Gourmande proposée par le comité des fêtes le 8 mai est repoussée au mois de juin à une

date à préciser en fonction du contexte sanitaire.

→Rappel des dates des élections départementales et régionales. L'ensemble du Conseil municipal sera sollicité pour tenir les bureaux de vote les dimanches 20 et 27 juin prochain., Monsieur le Maire demande aux conseillers de réserver ces dates.

→Bibliothèque

Si l'on ne veut pas perdre le bénéfice de la convention signée avec le Département, il faut rapidement trouver une personne qui souhaite redynamiser la bibliothèque.

Monsieur le Maire demande à Isabelle Michaud si cela l'intéresse. Elle demande à étudier le dossier et donnera sa décision.

→samedi 15 mai : Mise en place d'enrobé sur les voies communales, tous les conseillers disponibles sont les bienvenus.

→Isabelle Michaud s'interroge sur les points suivants :

- Entrée du lotissement de la Dame : réparation des dégâts de l'espace vert à envisager
- -Question de la climatisation pour le secrétariat et la Mairie -Un devis a été signé.
- Avenir de la CUMA ; le projet de délocalisation a pris du retard du fait du contexte

→Garantie Emprunt Semcoda

Monsieur le Maire rappelle que la Semcoda a construit et réhabilité un ensemble immobilier sur la commune. (La résidence de la Dent du Loup). Sur cet ensemble 20 logements PSLA ont été réalisés. Afin de financer ces logements un prêt Caisse d'Epargne a été mis en place et garanti à hauteur de 30 % par la commune lors du Conseil Municipal du 13 janvier 2014, ce cautionnement étant alors obligatoire.

A ce jour, seuls 7 logements ont été vendus. Un emprunt complémentaire est donc nécessaire pour financer les logements PLS et une demande est formulée par Semcoda pour obtenir la garantie par la commune à hauteur de 30 % de l'emprunt de 666 800,00 euros soit 200 040,00 euros.

Le conseil Municipal vote à l'unanimité pour ne pas garantir ce nouvel emprunt.

→Succès de la Séance de vaccination à Marlieux par les infirmières, le Maire se félicite de cette initiative et remercie les infirmières pour leur dévouement.

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 23 H 40